

COMPTE ADMINISTRATIF

Session du 26 juin 2020

Discours du Président

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je salue naturellement l'ensemble des services et des personnes présentes aujourd'hui.

Il s'agit donc de la 3ème réunion de l'année consacrée notamment au vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Les rapports et convocations ont été mis en ligne ou vous ont été adressés le jeudi 11 juin, date conforme au délai réglementaire de 12 jours francs.

Les réunions des commissions ont eu lieu du 16 au 23 juin derniers.

Je précise que je dispose des pouvoirs suivants :

- M. Jérôme Beq à Mme Frédérique Turella-Bayol

-

Je constate donc que le quorum est atteint.

Je vous précise également que j'ai reçu 1 demande de vote au scrutin public concernant le rapport n° 8 – Budget Principal – Compte Administratif 2019.

Je propose par ailleurs de désigner notre collègue Véronique Riols en qualité de secrétaire de séance, si elle en est d'accord, bien sûr !

Je vous invite également à approuver le procès-verbal de notre séance du 29 & 30 avril dernier consacrée notamment au vote du BP 2020.

Ce procès-verbal est en ligne sur Intranet depuis le 19 juin comme vous en avez été informé le même jour.

J'espère que chacun a pu vérifier sa stricte fidélité aux débats.

Je mets aux voix ce PV :

- qui est pour ?
- qui est contre ?
- qui s'abstient ?

Le procès-verbal est donc approuvé.

Vous avez trouvé sur vos tables le nouveau guide des aides aux communes reprenant l'essentiel des évolutions actées lors de notre séance de mars dans ce domaine dans lequel notre Département fait preuve d'un volontarisme tout à fait remarquable.

Notre réunion d'aujourd'hui est ainsi principalement consacrée au vote du compte administratif qui obéit au formalisme particulier suivant :

- le vote du compte administratif doit être précédé de l'approbation du compte de gestion établi par M. le payeur départemental.

- le vote du CA doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle à laquelle il se rapporte.

- le compte administratif est adopté dès lors qu'une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre.

- l'ordonnateur ne doit pas prendre part au vote et doit se retirer au moment du vote.

- le débat sur le compte administratif a lieu sous la présidence d'un membre du Conseil départemental autre que le Président.

A ce dernier titre, je vous propose de désigner notre première vice-présidente, Marie-José Mauriège et je me retirerai donc de la séance lors du vote du CA, du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes.

Pour ma part, concernant le CA 2019 du Budget Principal, je m'en tiendrai à quelques aspects particuliers, étant rappelé que la partie rétrospective des Orientations Budgétaires présentées le 29 avril dernier, constituait le CA 2019 anticipé.

Le CA définitif présenté aujourd'hui au travers des 41 pages du rapport détaillé est identique au CA anticipé et en parfaite concordance avec le compte de gestion.

Il fait état des grands équilibres suivants (en mouvements réels) :

- en fonctionnement :

- 327 283 452,27 € de recettes avec un taux de réalisation de 103,4 %
- 262 381 755,93 € de dépenses avec un taux de réalisation de 95,48 %

- en investissement :

- 48 888 415,01 € de recettes avec taux de réalisation de 89,98 %
- 69 864 032,17 € de dépenses avec un taux de réalisation de 62,21 %.

Ces résultats globaux appellent de ma part les remarques suivantes :

1) l'évolution des dépenses de fonctionnement a été maîtrisée. Celles-ci ont en effet progressé de 1 % seulement par rapport à 2018, en totale conformité avec le plafond de 1,2 % auquel nous sommes engagés au titre du pacte financier conclu avec l'État.

J'ai déjà eu l'occasion de le rappeler lors des orientations budgétaires : cette vigilance particulière sur le fonctionnement doit nous permettre de continuer à investir, sans augmenter le foncier bâti et sans accroître la dette.

A la lecture du compte administratif 2019, force est de constater que ce pari est en passe d'être réussi.

2) Le niveau des dépenses d'investissement, en mouvements réels, s'est en effet élevé en 2019 à 69,9 M€ dont 15,93 M€ de remboursement de capital de la dette et, surtout, environ 34 M€ pour les programmes départementaux, chiffre en très nette progression par rapport à 2018.

Comme annoncé, on observe donc avec l'entrée en phase « travaux » de nombre de projets une nette accélération des investissements en 2019.

Cette tendance devrait se confirmer en 2020 en dépit de l'arrêt net et contraint au mois de mars des opérations.

Je rappelle que, en tout état de cause, le Département a d'ores et déjà plus investi entre 2015 et 2019, 209,2M€, que lors des 5 exercices précédents : 203M€.

Sessions après sessions, je n'ai cessé de répéter que le bilan en termes d'investissements devra être dressé en mars 2021.

Nous y sommes bientôt et, à l'évidence, ce mandat supportera très bien la comparaison avec les précédents puisque, sans aucune augmentation de taux d'impôt, nous faisons plus avec moins de dettes et des dotations qui ont été massivement réduites jusqu'en 2017.

A ce propos, vous vous en doutez, ma dernière observation sur ce CA aura trait à la dette.

Je rappelle que, compte tenu des perspectives d'évolution de l'épargne brute et des recettes propres d'investissement d'une part, et d'autre part du capital à rembourser sur la période, le besoin global d'emprunts est en moyenne de 13 M€/an.

En 2019 encore, à la suite de la mobilisation de l'emprunt de 13 M€, l'encours total est en baisse par rapport à 2018 et s'élève à 201,28M€, traduisant un désendettement de 2,6 M€ en un an et de 7,13M€ par rapport au 31 décembre 2014.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire sur le CA du Budget Principal sur lequel Gérard Hébrard reviendra plus en détail.

L'ordre du jour de la présente session comporte par ailleurs 21 rapports.

Il s'agit pour l'essentiel de décisions traditionnelles soit en matière financière avec les CA des différents budgets annexes, soit au titre de l'administration générale avec notamment les compte-rendus d'exercice des délégations.

Je souhaite toutefois m'arrêter brièvement sur certains points.

Tout d'abord, le rapport concernant *le versement de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.*

Il vous est en effet proposé le versement d'une prime :

- de 500 euros pour les assistants familiaux ayant accueilli des enfants durant la période;

- de 330 euros pour les agents du Conseil départemental mis à disposition temporairement en direction d'EHPAD ou de MECS sur le département, en soutien à ces établissements sur la base du volontariat;
- de 330 euros pour les agents du CDEF ayant assuré des fonctions au sein du service d'accueil des mineurs.

Je précise que ce point a bien évidemment été examiné le 10 juin dernier par le Comité Technique et que ce dernier a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le deuxième rapport sur lequel je voudrais revenir concerne le schéma directeur de l'aide à domicile 2018 – 2021.

Lors de sa séance du 13 mars 2018, notre Assemblée a adopté les schémas départementaux relatifs à l'organisation des établissements et services dans les domaines relatifs à l'enfance et à la famille, aux personnes adultes handicapées, ainsi qu'aux personnes âgées.

Le schéma gérontologique énonçait alors le principe de la définition d'une stratégie territoriale en matière de maintien à domicile.

C'est cette dernière, dont les axes stratégiques ont recueilli le consensus de l'ensemble des acteurs (dont les SAAD) lors de sa phase d 'élaboration, qu'il vous est proposé aujourd'hui d'adopter.

Il m'apparaît utile de m'arrêter sur le rapport relatif à l'intégration environnementale et territoriale de l'aménagement hydroélectrique EDF de Golfech.

EDF porte, en association avec l'État et ses opérateurs (Agence de l'Eau Adour-Garonne, Office Français de la Biodiversité), un projet tendant à l'optimisation de l'intégration environnementale de l'aménagement hydroélectrique de Golfech.

Grâce à l'intervention du Département de Tarn-et-Garonne, ce programme comporte désormais une dimension de « développement territorial » reposant sur la pratique des sports de pagaie.

Cette double finalité s'inscrit dans une logique de mutualisation des coûts et tend à maximiser les retombées positives pour le territoire des aménagements à réaliser.

Il s'agit ainsi désormais, outre de favoriser la montaison des poissons migrateurs :

- d'aménager la continuité de la navigation pour réaliser un parcours d'itinérance pour canoë-kayak,
- de connecter l'amont et l'aval du barrage de Malause par un chemin de portage,
- d'examiner l'opportunité d'implanter dans le secteur un stade d'eau vive pour canoe-kayak.

Le protocole annexé au rapport formalise l'accord des partenaires sur ces objectifs et définit la gouvernance du nouveau projet, notamment en y associant à la demande du Département la Fédération de canoë-kayak, la Fédération de pêche et la chambre d'agriculture.

Le même document prévoit par ailleurs 2 études préparatoires.

La première, portée par EDF et financée par l'Agence de l'eau, approfondira les modalités de la continuité piscicole et de navigation, la seconde, réalisée par le Fédération française de canoë-kayak sous maîtrise d'ouvrage du Département s'intéressera plus particulièrement aux conditions de faisabilité de l'implantation du parcours d'eau vive.

Sur ce beau projet, il vous sera demandé de m'autoriser à signer le protocole et d'approuver la mise en œuvre de l'étude préparatoire.

L'actualité nous apporte enfin deux remarques.

La première concerne notre soutien à l'économie suite aux conséquences désastreuses sur les entreprises de l'épidémie COVID-19.

Je vous rappelle que lors de notre séance du 29 avril consacrée au vote du budget, nous avons décidé la contribution au fonds spécifiques de soutien aux entreprises créés par l'État, d'une part, et par la Région, d'autre part, à hauteur de 500 000 euros chacun.

Concrètement, le fonds de solidarité créé par l'État permet le versement d'aides financières à destination des petites entreprises particulièrement touchées par cette crise.

Notre Département est le seul en France à participer financièrement à ce dispositif qui a aidé 6 516 entreprises Tarn-et-Garonnaises de mars à mai, pour un montant de 17,4M€.

Quant au fonds l'OCCAL de la Région, il est désormais entré en vigueur à la suite de son adoption par la CP de la Région le 29/05 et a donné lieu à de premières réunions en association avec le Département cette semaine, en présence de notre Première vice-Présidente.

Je terminerai avec une note plus gaie puisque la seconde actualité dont je tenais à vous faire part est l'inauguration du collège Azaña le 3 juillet à 10H00.

Vous avez reçu les invitations et c'est avec une grande fierté que nous pourrons participer à cette cérémonie et aller à la rencontre des enseignants et des collégiens heureux sans aucun doute d'avoir pu terminer leur année dans de bonnes conditions.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire en introduction à la présente séance et je passe donc la parole au rapporteur du 1^{er} dossier.